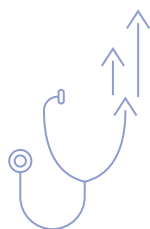




WALLONIE SANTÉ



PRÊT START SANTÉ



QUELS OBJECTIFS ?

Encourager et faciliter, via un financement, la mise en place de nouvelles structures ou de nouvelles activités dans le secteur de la santé et de l'action sociale.



COMMENT ?

En octroyant un prêt de trésorerie à court terme aux structures en démarrage qui connaissent un décalage dans le temps entre leurs recettes (issues des subsides ou des organismes assureurs) et leurs dépenses.



POUR QUI ?

- > À destination des établissements de soins de santé agréés, publics, associatifs
- > ou privés et des entreprises éligibles du secteur de la Santé et de l'Action sociale :
 - Hôpitaux (généralistes et psychiatriques)
 - Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, Résidences-Services
 - Structures pour personnes handicapées
 - Services et centres en santé mentale
 - Associations de Santé Intégrée (ASI) / Maisons médicales ou centres pluridisciplinaires
- > Ayant leur siège d'exploitation en Wallonie et/ou dont le lieu d'investissement est situé en région wallonne
- > Pour toutes les entreprises éligibles qui démarrent (moins de deux années d'existence) ou qui lancent une nouvelle branche d'activité (moins de deux années d'existence) subsidiées et/ou à charge des organismes assureurs.



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- > En introduisant votre demande auprès de WALLONIE SANTÉ via notre site Internet (www.walloniesante.be) et en fournissant toutes les informations nécessaires à l'analyse de votre dossier par nos Investment Managers.

EXEMPLE

Wallonie Santé prête à une nouvelle structure 100.000 €, soit 75% du montant des créances dues par les mutuelles, à un taux de 4% (taux fictif). Ceci représente un paiement d'intérêts de 4.000 € annuel et le remboursement en capital s'effectue à l'échéance des 12 mois (hors frais de gestion).

CARACTÉRISTIQUES

Montant du prêt

- > Jusqu'à 250.000 € et/ou 75% des créances (subsides ou organismes assureurs)

Durée

- > 12 mois maximum, renouvelable 2 fois six mois
- > Remboursement du capital à l'échéance

Taux de référence

- > En fonction de la nature du projet, taux d'intérêt plus favorable que celui d'un prêt classique
- > Conformément à la législation européenne, ce type de prêt implique de vérifier si vous bénéficiez d'aides « de minimis » au cours des 3 dernières années pour un montant maximal prévu par la réglementation européenne

Frais de Gestion

- > Oui

Garantie demandée

- > Oui

Cofinancement

- > Pas exigé

Combinaisons/ compatibilités

- > Peut se combiner avec d'autres financements privés et/ou publics.

Conditions d'obtention

- > Validation du plan de financement par les organes de gestion de WALLONIE SANTÉ

**PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS
EN ACTION SOCIALE ET EN SANTÉ**

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE
+32 (0)4 220 24 94

PAR MAIL
info@walloniesante.be

PAR COURRIER
Wallonie Santé
Avenue M. Destenay, 13
4000 Liège

NOTRE SITE WEB
walloniesante.be